Image not found or type unknown

Clause de préciput - l'accord des enfants est-il obligatoire

Par **Clothilde999**, le **21/01/2016** à **20:38**

Bonjour, nous envisageons de faire mettre une clause de préciput sur notre contrat de mariage actuel (régime communauté légale) nous avons 2 enfants majeurs, doivent t-ils être informés officiellement par le notaire de ce changement ? leur accord est-il nécessaire ? merci par avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés